
à l'attention de

- ANTENNE DE BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN
- SAG/JUR
- **SPVH/Planification**

direction
départementale
de l'Équipement
Ain



service
Planification
Ville
Habitat
bureau
Planification

Bourg en Bresse, le 03 mai 2007

objet : Mise à jour du P.L.U.

affaire suivie par : Philippe LAROCHE
tél. 04 74 50 67 10 - fax 04 74 45 63 51
spvh-plan.dde-ain@equipement.gouv.fr

désignation des pièces	nombre	observations
------------------------	--------	--------------

COMMUNE DE NEUVILLE/ AIN

---oOo---

**Mise à jour du Plan local
d'urbanisme**

*(inventaire monuments historiques de
la totalité du Château de la Tour et de
son parc)*

Arrêté municipal du 06/04/2007

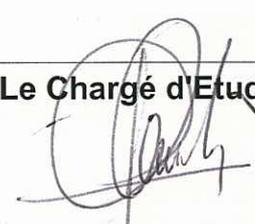
Pour attribution.

Attestation.

Accueil du public
8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30

23 RUE BOURGMAYER
BP 410
01012 BOURG EN BRESSE
CEDEX
téléphone :
04 74 45 62 37
télécopie :
04 74 45 24 48
mél. spvh.dde-ain
@equipement.gouv.fr

Le Chargé d'Etudes,



Philippe LAROCHE

Copie SACL/ADS

DÉPARTEMENT
de
L'AIN
—
ARRONDISSEMENT
de
BOURG
—
CANTON
de
PONT D'AIN
—
Tél. 04 74 37 77 16

MAIRIE DE NEUVILLE-SUR-AIN

Le 24 Avril 2007

Le Maire de la Commune de Neuville-sur-Ain,



Direction Départementale de l'Équipement
23, Rue Bourmayer
BP n° 410
01012 BOURG EN BRESSE



Objet : Mise à jour du P.L.U.

P.J. : Arrêté du 6 Avril 2007 + Attestation + Dossier

Le Plan Local d'Urbanisme de ma commune a été mis à jour par arrêté municipal du 6 avril 2007.

Il est tenu à la disposition du public en mairie et à la préfecture.

Je vous transmets 3 exemplaires des pièces modifiées.

Le Maire,



Arrêté

du 6 avril 2007 mettant à jour le plan local d'urbanisme
de la Commune de NEUVILLE SUR AIN

Le Maire,

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L 126-1 et R 123-22 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 20 septembre 2006 approuvant le plan local d'urbanisme ;

VU l'arrêté régional du 27 juillet 2006 instituant une servitude d'utilité publique relative à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques la totalité du Château de la Tour et de son parc sis route départementale 984 à Neuville sur Ain ;

VU notamment les plans et documents annexés ;

Arrête

Article 1

Le plan local d'urbanisme de la commune de Neuville sur Ain est mis à jour à la date du présent arrêté. A cet effet, a été reportée sur chacune des pièces intéressées de ce plan l'emprise de la servitude d'utilité publique instituée par arrêté régional en date du 27 juillet 2006 relative à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques de la totalité du Château de la Tour et de son parc.

Article 2

La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie et à la préfecture.

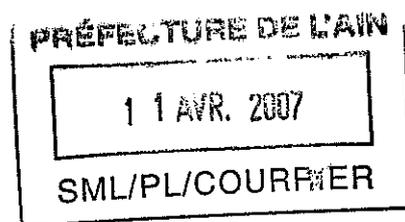
Article 3

Le présent arrêté sera affiché en mairie durant un mois.

Article 4

Copie du présent arrêté est adressé à :

- M. le Préfet
- M. le directeur départemental de l'équipement
- M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt
- M. le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales
- M. l'Architecte des Bâtiments de France



Fait à NEUVILLE SUR AIN, le 6 avril 2007

Le Maire,

Neuville sur Ain

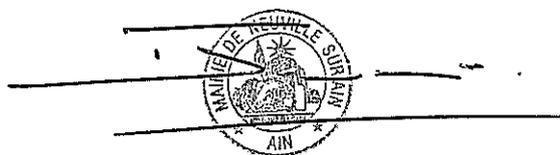
Le Maire de la Commune de Neuville-sur-Ain,

ATTESTATION

Le Maire certifie que l'arrêté de mise à jour du 6 Avril 2007 a été affiché à la mairie à compter du 7 Avril 2007 pour une durée au moins égale à un mois.

Fait à NEUVILLE SUR AIN, le 7 Avril 2007

Le Maire,



PRÉFECTURE DE L'AIN

11 AVR. 2007

SML/PL/COURRIER

PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Direction Régionale
des Affaires Culturelles

Conservation Régionale
des Monuments Historiques

Affaire suivie par :
Josiane BOULON
Tél. : 04.72.00.43.60
Courriel :
josiane.boulon@culture.gouv.fr

Lyon, le 27 JUIL. 2006

Arrêté SGAR : 06 - 277

Objet : AIN - NEUVILLE-SUR-AIN - Château de la tour



ARRETE

Le Préfet de la région Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône,
Officier de la Légion d'Honneur,

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

VU le décret du 18 mars 1924 modifié pris pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 ;

VU le décret n°99-78 du 5 février 1999 modifié relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites de la région Rhône-Alpes entendue en sa séance du 10 mai 2006 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Neuville s/Ain, le - 6 AVR. 2007

Le Maire,



CONSIDERANT que la totalité du château de la Tour, architecture originale de la fin du 19^{ème} siècle dans la région et réalisation majeure de l'architecte Tony Ferret qui transforma l'aspect de Bourg-en-Bresse, ainsi que son parc à NEUVILLE-SUR-AIN présentent un intérêt d'histoire et d'histoire de l'art suffisant pour en rendre désirable la préservation ;

SUR proposition du Directeur Régional des Affaires Culturelles,

ARRETE

Article 1^{er} :

Sont inscrits au titre des Monuments Historiques la totalité du château et du parc (grille d'entrée côté route nationale, clôture et tourelle nord, maison du gardien, maison du jardinier à l'exception des pavillons modernes) sis Route Nationale 84 à NEUVILLE-SUR-AIN (AIN) cadastré section AD parcelles n° 58, 60, 61, 63, 65, 67, 69, 126 et 130 pour une contenance respectivement de 1ha 17a 40ca, 4a 80ca, 16a 15ca, 42a 20ca, 1ha 22a 02ca, 1ha 47a 13ca, 8a 95ca, 19a 37ca, 1ha 33a 32ca.

Cet édifice appartient à la société LES CERFS immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON (RHONE) et identifiée au SIREN N°479 579 583 dont le siège est situé 19 bis, rue Poizat à VILLEURBANNE (RHONE), représentée par sa gérante Mademoiselle Lise Marie Béatrice BOUVIER née le 16 octobre 1983 à LYON 3^{ème} (RHONE) domiciliée 34 rue Coignet à LYON 3^{ème} (RHONE). Cet ensemble lui appartient par acte passé, le 26 novembre 1999, devant Me Jean-François ROYER, notaire associé de la Société Civile Professionnelle "Jean-François ROYET - Jean GABET notaires associés" à LYON (RHONE) et publié à la conservation des hypothèques de BOURG-EN-BRESSE (AIN) le 8 mars 2000 volume 2000P n°1294.

Article 2 :

Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre de la Culture et de la Communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Article 3 :

Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et au propriétaire intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

27 JUL 2006

Pour le Préfet de la Région Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation,
Le Charge de mission

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME



144-146
A.P. BUFFE

Alain ESPINASSE